

DIMANCHE

9 FEVRIER 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPETLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

301.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

Grandes Soirées

MONARCHIQUES.

Il n'est bruit en ce moment à Lyon que des soirées qui, à l'occasion du carnaval, doivent être données chez une de nos sommités administratives.

Bals masqués, danses de caractère, comédie, petits jeux innocens, tous les plaisirs s'y trouveront réunis.

Nous avons été sur le point d'obtenir la faveur d'une invitation. Il était question de confier l'orchestre aux rédacteurs de la *Glaneuse*. C'est avec plaisir que nous nous serions chargés de faire sauter ces messieurs, que nous faisons cabrer si souvent; mais un personnage influent a combattu cette proposition qui a été rejetée.

Désespérés de ne pouvoir assister à ces soirées dont nous aurions voulu vous rendre compte, nous nous trouvons réduits à vous répéter les bruits qui circulent à ce sujet.

Parmi les différens costumes dont ces messieurs ont fait choix, on cite surtout celui de M. l'avocat-général *Nadaud*. Ce costume est celui de *l'Hydre de l'anarchie*; il produira, dit-on, le plus grand effet. M. le procureur du roi sera déguisé en *Don Quichotte*. M. le juge d'instruction (il s'agit de M. *Populus*) portera le costume de *Sancho Pansa*. Viennent ensuite M. le procureur-général en *Père Sournois*, M. *Jouve* en *arlequin*, M. *Alexandre* en *Pailleasse*, M. *Etienne Gautier* en *gilles*, M. *Vachon-Imbert* en *géolier*. Un costume qui doit produire surtout une vive sensation, est celui de M. *Prunelle*, déguisé en *budget*.

Quant aux danses de caractère, voici ce que nous avons pu recueillir :

M. *Chegaray* exécutera la *Persillade*, sur laquelle il est, dit-on, d'une certaine force; M. *Jouve* et les rédacteurs du *Courrier* danseront la *Philippide*, danse qui exige une grande flexibilité dans l'épine dorsale, ce qui fait espérer que ces messieurs s'en tireront avec honneur. MM. *Prat*, *Roussel*, *Comte*, *Eardoz* et *Me-naillard* danseront la *Gisquetide*: les menottes, qui

dans les mains de ces messieurs remplacent les castagnettes, donneront à cette danse un caractère fort original. On verra paraître ensuite six quadrilles de mouchards qui, dans une scène pantomime, figureront les diverses nuances de l'arrestation, telles que guet-à-pens, provocations, excitations, proclamations, cris séditieux, coups de pieds, coups de poignets, coups d'épée et autres gentilleses à l'usage de la police. A la fin de ce divertissement, MM. *Prat* et *Roussel* descendront du plafond dans un nuage de papier gris, et distribueront aux mouchards des encouragemens à la *Louis-Philippe*, sous forme de poignées de mains.

Nous pouvons donner aussi quelques renseignemens sur les scènes qui seront jouées dans cette soirée. L'une de ces scènes est intitulée *l'Enragé*. M. *Chegaray* est chargé du principal rôle. Un *Voyage à Clairvaux*, tel est le titre d'une autre scène dans laquelle M. *Vachon-Imbert* remplit un rôle important. Viendront ensuite le *Renégat*, joué par M. *Prunelle*; le *Vainqueur de Reilleux*, par M. *Populus*; le *Menteur impudent*, par M. *Jouve*; le *Quasi-assassiné*, par M. *Comte*; les *Fabricans de Conspirations*, par MM. *Prat* et *Roussel*; les *Valets de plume*, par les rédacteurs du *Courrier de Lyon*. On dit surtout beaucoup de bien d'un proverbe intitulé: « *Promettre et tenir sont deux*; » le principal rôle est confié au presque téméraire *Etienne Gautier*, juste-milieu par bêtise et poltron par tempérament.

Voici ce qu'on nous a appris relativement aux petits jeux innocens qui doivent être joués par ces messieurs. D'abord: *Je vous vends mon corbillion*: trois de ces messieurs ont leur réponse toute prête. Je veux bien trahir leur secret, mais je compte sur votre discrétion lorsqu'on leur demandera; *Qu'y met-on*. M. *Prunelle* répondra: Un million; M. *Chegaray*, une prison, et M. *Etienne Gautier*, un dindon.

Viendra ensuite un nouveau jeu de *cache-cache* perfectionné, un *colin-maillard* monarchique; l'un des joueurs a les yeux bandés; on cache une croix d'honneur: il s'agit de la trouver. Chaque fois que le joueur s'éloigne de la croix, au lieu de lui crier: *Casse-cou!*

on lui crie : *République* ! Ce mot produit un effet surprenant, le *colin-maillard* se retourne à l'instant comme s'il avait écrasé une des cent mille têtes de l'Hydre anarchique. On dit que M. *Prat* est à ce jeu d'une rare maladresse ; ce qui est étonnant, car il le joue depuis plus de deux ans.

On jouera aussi à la *sellette* ; mais, attendu le caractère bien connu de ces messieurs, on ne dira que des contre-vérités. Ainsi, lorsque M. *Prunelle* sera sur la *sellette*, et qu'on demandera : *Pourquoi est-il sur la sellette ?* On répondra : C'est parce qu'il n'aime pas les sinécures, parce qu'il est dévoué à son pays. — Pourquoi M. *Jouve* est-il sur la *sellette* ? Parce que c'est un écrivain indépendant. — Pourquoi M. *Vachon-Imbert* est-il sur la *sellette* ? Parce qu'il est un aigle administratif, Pourquoi M. *Prat* est-il sur la *sellette* ? Ici, par exemple, les réponses ne manqueront pas.

Vous voyez que ces messieurs ont trouvé le moyen de donner à ce jeu si connu une piquante originalité.

On cite enfin parmi les pénitences ordonnées aux gages touchés, la *confession*. Si chacun y dit la vérité, on entendra de bien drôles de choses. Dieu ! qu'il serait curieux d'être là ! Ces confessions seraient des documens précieux pour l'ouvrage qu'on se propose de publier sous le titre de *Pilori Lyonnais*.

Heureux, cent fois heureux, en vérité, celui qui obtiendra la faveur d'une invitation !

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

La marche de plus en plus liberticide du pouvoir, montre aux citoyens qu'il leur est plus que jamais utile de s'unir, de concerter leurs efforts. Aussi la Société des *Droits de l'Homme et du Citoyen* a pris, à Lyon, une extension extrêmement rapide, surtout depuis quelques jours. Dans l'arrondissement de Villefranche, elle ne va pas moins vite, et déjà plusieurs communes avoisinant les deux chefs-lieux se sont jointes au mouvement général. Ce que nous apprenons du dehors, nous montre qu'il en est de même dans un grand nombre de départemens. Le profit que la patrie retirera des travaux de propagande et de moralisation, auxquels chacun des sociétés se livre en apôtre dévoué, sera immense, et on en reconnaîtra les avantages, lorsque la France aura recouvré sa liberté et établi ce gouvernement démocratique qui peut seul lui rendre son repos et sa gloire.

Des chefs de sections lyonnaises se sont rendus dernièrement à Marseille : ils ont été bien agréablement surpris de trouver établies dans cette ville si arriérée, il y a encore peu de temps, trente sections de la Société des *Droits de l'Homme*, dirigées par un comité, en tête duquel est placé un docteur-médecin.

La ville de Rouen a aussi son organisation faite. Les sectionnaires, remplissant habilement le principal but de la société, celui d'instruire les citoyens qui n'ont pu l'être encore, ont ouvert aux ouvriers un cabinet de lecture gratuit. M. *Pathez*, notaire, est président du comité.

St-Etienne, la ville autrefois seulement industrielle, aujourd'hui, en outre, ville républicaine, aura avant peu de jours plus de cinquante sections.

Des ouvriers de Grenoble commencent à organiser parmi eux l'association. Dans une ville si patriote, les résultats sont assurés.

La ville de Bourg, et plusieurs autres communes du département de l'Ain, sont organisées.

Dans le département de Saône-et-Loire, il n'est presque pas une commune qui n'ait son organisation.

Chalon, la métropole, voit un très grand nombre de ses habitans rangés sous la bannière de la *Déclaration des Droits de l'Homme*. Elle ne compte pas moins de soixante-cinq sections dans ses murs. L'élection a placé à la tête du comité M. *Menand*, avocat, patriote bien connu, que la révolution de juillet fit procureur-général, mais dont l'indépendance vertueuse n'a pu être tolérée par Louis-Philippe qui l'a destitué.

La plupart des villes de la Bourgogne sont puissamment organisées. Nous citerons particulièrement la petite ville de Seurre, dans laquelle il y a mille sectionnaires. M. *Magnio*, notaire, est président du comité.

Enfin, la salutaire contagion que répand la société est si puissante, qu'elle s'étend dans les départemens les plus arriérés, et pousse, par quelques hommes d'abord, la généralité des habitans au progrès social. Par exemple, le département de l'Yonne paraissait voué à jamais à l'influence de l'aristocratie bourgeoise, pour-

tant il a secoué le joug ignominieux du juste-milieu, et la ville d'Auxerre a donné une heureuse impulsion à toutes les belles contrées de cette partie de la Bourgogne.

De nombreuses sections ont été établies dans la ville : elles sont dirigées par un comité composé d'hommes éclairés et dévoués à la sainte cause du peuple.

Ce comité attaché, par les liens intimes de la fraternité avec le comité chalonnais, correspond avec les villes de Semur, d'Avallon, de Tonnerre, où la société prend du développement, et il établit dans les campagnes de l'Yonne cette association destinée à moraliser et à éclairer toutes les classes de la société. Honneur aux républicains d'Auxerre !

Le Duel ne lui réussira pas moins

QUE LES ASSOMMEURS ET L'ÉTAT DE SIÈGE !

Pressez, tordez, exprimez le neuf août ; mettez-vous à trois, mettez-vous à six pour le pressurer, et je vous donne un abonnement de dix ans à la *Glaneuse*, si vous y trouvez autre chose que ce mot : *Violence*.

Et non seulement le mot, mais encore la chose.

Violence toujours, violence partout !

Tantôt brutale, tantôt hypocrite, toujours hideuse, elle se montre à front découvert, mitraillant dans les rues, en attendant l'heure de mitrailler dans les tribunaux exceptionnels, comme en juin ; — ou bien elle déroule avec un atroce sang-froid un tissu de combinaisons perfides, comme le 29 janvier 1834.

Le système gouvernemental du neuf août se résume tout entier dans cette maxime : « Se défaire à tout prix de ses ennemis. »

Suivez-le pas à pas dans son œuvre de destruction, et vous vous convaincrez que les moyens ont toujours été parfaitement appropriés à la force comme à la nature de la résistance.

D'abord, il n'eut affaire qu'à des mécontentemens isolés. C'étaient de jeunes patriotes dont les yeux, pénétrant l'avenir s'étaient ouverts plus tôt que ceux des masses. Plus vite désillusionnés, ils levèrent les premiers l'étendard républicain. — On lâcha sur eux les assommeurs.

Plus tard, la république n'eut pas seulement des partisans plus ou moins nombreux ; elle devint un parti compact, discipliné, et qui put répondre aux odieuses provocations du convoi de Lamarque, par l'héroïque résistance de St-Méry. — Alors, on employa contre elle le canon, la fusillade, l'état de siège et les conseils de guerre.

Mais, ni l'état de siège, ni la fusillade, ni les conseils de guerre, ni le canon, ne purent détruire la république. La cour de cassation brisa dans sa main l'arme du neuf août ; et la république devint enfin une puissance, ayant à sa disposition dix ou douze associations, soixante journaux et sa représentation à la chambre.

Contre la république ainsi progressive et qu'on ne peut plus, — ni pourchasser avec les assommeurs, parce qu'elle a trop de têtes, — ni faire tuer par l'état de siège, parce que l'état de siège est désormais hors de service ; — contre la république, quelle arme emploiera désormais le neuf août ?

Serait-ce l'arme que la main invisible vient de diriger contre le crâne du malheureux Dulong ?

Le neuf août, qui ne peut plus assommer ni fusiller en gros les républicains, vaudrait-il tuer en détail leurs chefs à coups de pistolet ?

Le duel serait-il chargé d'accomplir ce qu'avaient commencé les croisades de Gisquet, et l'état de siège ?

Je ne sais, mais il y a de bien terribles circonstan-

ces dans ce déplorable duel, depuis la note outrageante du *Journal de Paris*, qui a si malheureusement renoué la querelle, jusqu'au bal de la cour qui a suivi de quelques heures seulement son douloureux résultat!...

Car on dansait à la cour, au moment où Dulong était étendu sur son lit de mort!... Catherine de Médicis alla voir le cadavre de son ennemi; mais du moins elle ne dansa pas dessus.

Que nous importe après tout? le pistolet du duel ne sera pas plus favorable au neuf août que le canon de l'état de siège, car il n'a pas pour ennemis seulement un homme, un parti, mais le peuple.

Or, le peuple, qui jadis n'eut pas une seule tête pour être coupée par Néron, n'a pas aujourd'hui un seul crâne pour être brisé en duel par les pistolets philippistes.

Lyon.

— M. Chegaray ne perd pas courage; il nous fait encore un nouveau procès pour la vente des écrits démocratiques; mais, cette fois, du moins, c'est après la publication. Nous avons fait vendre dans les rues, jeudi passé, quatre mille exemplaires d'un écrit sur la position, la misère des ouvriers, la nécessité qu'il y avait pour eux de s'unir, etc. Cet écrit a été rédigé par un ouvrier tailleur de Paris, nommé Grignon, qui a trois années de prison à faire pour avoir été président du comité que les ouvriers tailleurs de Paris placèrent à leur tête pour diriger leur association, destinée à lutter contre la coalition publique des maîtres!!!... Les réflexions du courageux et logicien Grignon étaient suivies d'une chanson intitulée: *Le Bonnet de la liberté*. Eh bien! que nous veut M. Chegaray? Laquelle de ces deux pièces lui a paru incriminable?... L'écrit de Grignon?... Mais nous l'avons trouvé dans une feuille imprimée par Herhan, à Paris, vendue et distribuée dans les rues de la capitale; feuille dont M. le procureur du roi de Lyon pourrait avoir dans six jours des milliers d'exemplaires, s'il voulait les demander à Paris!... La chanson?... Mais la *Glaneuse* l'a publiée la première, et la *Glaneuse* n'a point de procès!... — En vérité, M. Chegaray veut en apprendre à tous les procureurs du roi de France! Ce qui nous console, c'est que le jury, quel qu'il soit, fera justice de ses ineptes tracasseries!...

— M. Chegaray a soif de condamnations, il lui en faut à tout prix, et de lourdes, surtout!... Nous avons dit dans notre dernier numéro que le citoyen Perrin et le citoyen Barracand, l'un de nos crieurs, avait été, le premier, acquitté, le second condamné à huit jours de prison par le tribunal de police correctionnelle. Mais les juges qui ont prononcé ainsi sont des ignorans; ils sont d'accord avec les accusés pour conspirer contre ce brave Louis-Philippe. C'est du moins ce que pense M. Chegaray, qui voudrait que tous les républicains fussent pendus, roués, brûlés, guillotins, le tout pour le plus grand avantage de son roi, duquel il attend, en retour de ses services, haute et surtout lucrative place. Pour arriver à la réalisation de ses vœux, j'en ce qui concerne les citoyens Perrin et Barracand, M. le procureur du roi a interjeté appel devant la cour royale du jugement du tribunal correctionnel. Toute fois, il pourrait se trouver tout-à-coup arrêté, car on nous a parlé d'un incident qui s'éleva dans l'affaire, lequel ne tendrait à rien moins qu'à annuler, pour vice de forme, le jugement lui-même.

— Pour nous conformer au désir que beaucoup de patriotes nous ont manifesté, nous ferons vendre aujourd'hui à un sou, un extrait du *nouveau catéchisme républicain*, que l'un de nous a publié, et dont l'édition s'est trouvée beaucoup trop tôt épuisée pour qu'il ait été possible de satisfaire toutes les demandes. Les deux leçons choisies sont celles où les avantages de la république sur la monarchie, sont démontrés de la manière la plus complète et en même temps la plus irréfutable.

— Mardi prochain, un nouvel écrit sera mis en vente.

— Le citoyen Mathieu, ferrandier républicain, annonce, dans une lettre qu'il nous écrit, qu'il désire faire savoir à M. le maire de Lyon que, pour forcer républicains, légitimistes, st-simoniens, fouriéristes, à se faire juste milieu, il lui donne l'idée de placer sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, le tableau archi-tragique de M. Court. Comme les passans n'auront alors qu'à lever le nez pour voir le royaliste Boissy-d'Anglas, il est impossible, dit notre correspondant, qu'ils ne se convertissent immédiatement au royalisme. — Nous transmettons fidèlement la recette à M. le maire, afin qu'il en tire profit dans l'intérêt de son estimable seigneur et maître.

— Un autre ouvrier nous écrit sur le même sujet la lettre suivante: L'autorité croit faire disparaître tout penchant au système républicain en montrant le tableau représentant une scène de la Convention; mais qu'elle sache que ce n'est que sur quelques vieillards ou quelques hommes-cruches, qui ne sentent ni ne comprennent rien, que l'effet qu'elle attend peut se produire. Quant aux prolétaires (j'en juge par

le grand nombre de ceux qui m'ont dit leur opinion), la vue du tableau les a raffermis dans cette pensée: que jamais le peuple ne doit se laisser opprimer par des tyrans ou des traîtres, quels qu'ils soient leurs noms. Sans approuver aucun meurtre, ces prolétaires pensent comme moi, qu'il est fâcheux que le peuple n'ait pas réussi au mois de prairial, parce que la France n'eût sans doute pas été vendue aux intrigans qui, de révolution en révolution, sont venus nous mettre encore sous le joug des traîtres qui nous oppriment.

ETIENNE B....., prolétaire.

— Plusieurs citoyens, qui n'appartiennent à aucune association, nous ont apporté des lettres lithographiées qu'ils ont reçues par la poste, et dans lesquelles on les invite de la part des chefs de section à se rendre à l'assemblée qui aura lieu tel jour dans le local ordinaire. On devine aisément que les lettres ne sont pas signées. Si c'est là un moyen trouvé par la police pour faire manquer les réunions de la *Société des Droits de l'Homme*, ou semer le trouble dans son sein, elle n'a pas été heureuse dans son choix, car tous les sectionnaires savent que ce n'est pas par un moyen de ce genre que les convocations ont lieu.

— Nous avons reçu de M. Chegaray, procureur du roi, une lettre dont l'abondance des matières nous force à renvoyer la publication à mardi prochain.

On nous communique la note suivante:

L'auteur de la *Voix du Peuple*, chansonnier républicain, qui avait annoncé à ses souscripteurs que le prix de son recueil était de 50 cent., les prévient, aujourd'hui que, pour des causes indépendantes de sa volonté, il est forcé, contre son gré, d'élever ce prix à 60 cent.

— La quatrième livraison des CHANSONS de KAUFFMANN paraît demain lundi. Elle ne sera pas moins remarquable que les précédentes.

Nous ne pouvons que signaler avec plaisir le cours de droit élémentaire qui vient de s'ouvrir, rue de la Loge, n° 4. La méthode simple et rationnelle du professeur consiste à présenter à la fois le droit sous tous ses rapports, civil, commercial et de procédure, de manière à saisir l'attention des élèves par l'application simultanée de la pratique aux principes.

Ce cours est une véritable bonne fortune pour les jeunes gens du barreau et du commerce; les gens du monde, même, pourraient y trouver, sans beaucoup d'efforts, le complément qui manque en général à toutes les éducations.

(Voir aux Annonces.)

NOUVELLES.

Un jeune républicain, en ce moment à Aix (Provence), écrit à l'un de nous:

«..... A Aix, ce n'était pas autrefois l'usage d'accompagner les cadavres au lieu de leur sépulture. Les parens et les amis ne se donnaient pas même cette dernière marque de souvenir et d'estime. On ne voyait figurer à la suite des convois que les hideux pénitens blancs ou gris. Aujourd'hui, grâce aux Républicains, qui les premiers ont frondé l'antique usage, un mort ne s'en va pas dormir au cimetière sans être accompagné par ceux qu'il a aimés ou connus de son vivant.

Je finis par ce trait, parce qu'il est glorieux pour les principes que vous et moi défendons.

— La vente publique des écrits démocratiques a été établie à Saint-Etienne; elle y a eu un grand succès. La ville de Guéret (Creuse) a aussi ses vendeurs publics.

— Un nouveau projet de loi présenté aux improductifs, soumet à la patente les notaires, les avoués, les médecins et chirurgiens attachés aux hôpitaux, les directeurs des monnaies, etc.; d'après ce projet, un ouvrier travaillant à façon chez lui, sans compagnons, apprentis, enseigne ni boutique, est exempté de la patente; mais quiconque ne se trouvera pas dans ces con-



ditions, paiera patente complète. C'est donc encore un surcroît énorme d'impôt qui va frapper les petits industriels!...

— M. Dupont de l'Eure vient de donner sa démission de député.

— Dire que Louis-Philippe est une canaille, un jean-f..., un empoisonneur, n'est pas une offense envers le roi. Traiter Louis-Philippe d'usurpateur, de voleur de couronne, n'est pas une attaque contre ses droits. Arbo- rer le drapeau blanc à une fenêtre constitue l'exposition en public de signes propres à exciter la rébellion. Ainsi jugé par la cour d'assises du Nord, le 12 janvier 1834, ce qui prouve de plus en plus l'immense popularité du roi-citoyen.

Grand-Théâtre. — BERTRAND ET RATON.

Grande était la renommée de cette pièce, tant prônée par certains journaux de Paris, et notamment par les feuilletons du *Journal des Débats*. — Sur quoi, en vérité, on s'attendait à quelque chose.

Et pour nous s'est réalisée la fable des Bâtons Flottans. — On n'a rien trouvé dans cet imbroglio, sans vraisemblance et sans couleur; — rien, pas une idée originale, pas un trait saillant; — absolument rien. — Le désappointement du public a été général et complet.

Esquissez-nous, M. Scribe, des mœurs de salon et de boudoir. — Ne sortez pas de cette société vide, factice, sans entrailles, à superficie rose et brillante, dont vous traduisez si bien les manières élégantes et fausses; — faites des vaudevilles, mais pour Dieu! laissez à d'autres la comédie et le drame.

Car, pour faire réussir au théâtre un grand ouvrage, il faut une de ces conceptions larges qui résument une époque, ou bien une de ces pensées vigoureuses, qui saisissent, qui ébranlent tout ce qu'il y a chez nous de plus intime et de plus profond. — Voulez-vous faire de la politique? — Eh bien! ayez d'abord une pensée que vous voudrez mettre en saillie, vraie ou fausse, mais qu'elle se dessine nettement; — qu'il soit permis de tirer de votre ouvrage une moralité quelconque, mais une

moralité que vous puissiez avouer tout haut; ou si vous n'osez pas, si vous n'avez pas le courage de lever la tête et d'arborer un drapeau; si vous n'êtes que froid et ricaneur, n'ayant pas une idée sociale, pas un de ces mouvemens sympathiques qui font bondir le cœur, pas une pensée d'avenir, rien! — alors ne vous mêlez pas de politique, vous ferez pitié.

Dans ce cas, peut-être, se trouvera-t-il bien une petite coterie pour vous faire un succès, mais ce sera un pauvre succès que celui-là, et si vous en tirez vanité, tant pis pour vous.

Si M. Scribe avait senti tout cela, il n'aurait point écrit *Bertrand et Raton*. — Mais vous, lecteur, vous ne voulez pas, sans doute, que je finisse cet article sans vous dire qu'elle est l'idée mère de la pièce, et la moralité à en tirer? La voici: c'est d'abord que le peuple est un imbécille qui devrait rester chez lui au lieu de faire des émeutes et des révolutions qui ne lui servent à rien; — que la politique ne le regarde pas et qu'il n'a pas à s'en mêler, non plus que les boutiquiers qui doivent se borner, pour être raisonnables, à auner des étaffles, et à gagner de l'argent. — Voilà, ou à peu près, tout ce que j'en ai compris.

Ah! j'allais oublier de vous dire qu'à Paris, le sieur Louis-Philippe a honoré de sa présence plusieurs représentations de *Bertrand et Raton*, puis encore une chose que vous ne voudrez jamais croire, c'est que le dit sieur Louis-Philippe a envoyé un présent à l'auteur. — Lui! — Ceci n'est pas le moins du monde une plaisanterie! Un présent! — Il faut que la moralité de l'ouvrage ait été singulièrement au point de son goût.

M. Scribe, je vous en fais mon compliment!



GLANE.

Nos hommes d'état sont comme les bêtes à cornes: le rouge, les met en rue.

— Ces messieurs croyaient défendre la tunique gauloise, mais ils se sont blousés.

— En lisant l'affiche sur laquelle le préfet disait qu'on verrait dehors des bonnets rouges, un ouvrier s'écria qu'on ne verrait que des bonnets de police.

— M. Chose, ayant vu un bonnet républicain, est devenu vert. Ce n'est pas la première fois qu'il change de couleur.

— M. Chose ne connaît qu'une couleur, celle de l'argent.

— Les rois ont fait verser trop de sang pour aimer le rouge.

BULLETIN DES ANNONCES.

Cours de Droit élémentaire.

Les personnes qui désireraient, avant de se faire inscrire, juger la méthode du professeur, sont prévenues que les leçons qui ont commencé lundi dernier, pour se continuer les mercredi et samedi à 7 h. 1/2 précises du soir, seront publiques jusqu'au lundi, 10 février inclusivement.

S'adresser, tous les jours et à toute heure, rue de la Loge, n° 4, derrière le Change.

Traitement végétal

pour la guérison radicale des dartres et maladies secrètes sans mercure.

Ce traitement prescrit par M. Giraudeau de St-Gervais, docteur-médecin à Paris, guérit radicalement les *Dartres*, *Gales* anciennes, *Écoulemens rebelles*, *Syphilis* etc.; il remédie aux accidens *mercuriels*, et c'est le seul qui convienne aux enfans, aux nourrices et aux femmes.

(Consultations gratuites par correspondance.)

S'adresser au docteur, rue Richer n. 6 (bis) à Paris, ou à son correspondant à Lyon, Vernet, pharmacien place des Terreaux.

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE.

Contenant 146 recettes pour les liqueurs en général, par M. le comte de G. Lazoski, professeur de chimie et membre de l'academie, rôle des sciences.

PRIX : 1 FRANC.

Un Ouvrage de Physique amusante, du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

NOUVELLE INVENTION.

UNE RECETTE pour fabriquer de la bière, à 10 centimes la cruche; cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients

très rafraichissans; l'on peut en 2 heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on desire, elle se fabrique sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière; l'on peut garantir sa conservation 6 mois et plus.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

M. le professeur prévient le public, qu'il ne recevra pas les lettres non affranchies. Il est visible tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans son nouveau logement, rue des Célestins, n. 6, au dessus de l'herboriste, à l'entresol.

Nota. Il partira de Lyon le 15 février, sans retard.

Maladies secrètes et cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENE, *

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres*, *Gales* repereutees, *Boutons*, *Rougeurs*, *Pustules*, *Écoulemens anciens ou récents*, *Fleurs blanches des Femmes*, etc.; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gageant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* On fait des envois (Ecrire franco). Des dépôts existent en France et à l'étranger.

Il a été perdu, le 30 janvier, entre les ponts Morand et de la Guillotière, un boa, queue de Martre du Canada. La personne qui l'aura trouvé et priée de s'adresser au portier de la maison Deplaudière, rue da Plâtre, n° 1. Il y aura récompense.

J. FERTON, Pun des gérans